

ARBITRAGE CLASSEMENT

Marc LOUVEL & Nathalie TRANQUART

Bilan de la saison sportive 2023

ARBITRAGE

Les formations

✓ Les formations A2 – JAE2 – JAT2 – JAP2

A2 : 3 candidats reçus à l'examen ;

JAE2 : 4 candidats reçus à l'examen ;

JAT2 : 12 candidats reçus à l'examen ;

JAP2 : aucun candidat reçu à l'examen.

Merci à toute l'équipe de formateurs et arbitres ayant contribué à la bonne réalisation de ces formations.

✓ La préparation aux stages nationaux

2 officiels normands ont participé au TNSA (Trophée National Séniors de l'arbitrage (Maxime DUBOSCQ et Sébastien THORRE)

3 officiels normands ont suivi des stages nationaux : 1 au stage JAP3,
1 au stage JAE3 et 1 au stage A3.

Félicitation à Alexandre VAUTIER pour sa réussite à l'examen du A3.



✓ Recyclage des JAT2

Les recyclages des JAT2 se sont poursuivis cette saison. Ils vont se poursuivre dans l'ensemble des Comités.

Les compétitions

Les différentes compétitions ont pu reprendre cette saison. Les arbitres et juges-arbitres ont été sollicités sur les différents championnats individuels et par équipes de la Ligue, le Master'U, et par le championnat de France par équipes +35 ans.

Les arbitres normands ont pu officier sur les épreuves internationales du Neubourg, de Rouen, d'Equeurdreville, du Challenger de Cherbourg, lors de l'ATP 1000 de Paris (2 arbitres) et sur le tournoi de Roland Garros (10 arbitres et 1 membre du staff).



Déploiement MOJA (Mon Outil Juge-Arbitre) en remplacement de l'AEI

Les référents pour la Ligue sont :

Calvados : Nathalie TRANQUART
Eure : Paul MOTYL
Manche : Christine CHEVEREAU
Orne : Geoffroy PREEL
Seine-Maritime : Eric BROUSSIN

Remerciements

- ✓ à l'ensemble des officiels, arbitres et juges-arbitres, qui contribuent à la bonne tenue des compétitions en Normandie ;
- ✓ aux membres de la Commission ;
- ✓ aux formateurs d'arbitres et de juge-arbitres ;
- ✓ à Corinne Guilbert, salariée de la Ligue, qui accompagne la Commission tout au long de l'année, avec sa disponibilité et sa gentillesse.

Ligue de Normandie de Tennis
Boulevard Charles V – BP 40089 – 14603 Honfleur cedex
Tél : +33 (0) 2 31 14 48 90 – ligue.normandie@fft.fr – www.ligue.fft.fr/normandie

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS



CLASSEMENT

Au cours de la saison 2023, la commission Classement de la Ligue de Normandie a procédé à l'instruction et à la validation de demandes de reclassement de joueurs et de blocage pour raison de maternité.

Le nouveau mode de classement a été mis en place depuis maintenant un an :

- mode de calcul unique donc plus simple ;
- période de prise en compte des résultats des 12 derniers mois ;
- sortie du classement le premier mardi de chaque mois ;
- prise en compte du classement au jour du match.

Le statut ND

Le statut ND (non déterminé) concerne les joueurs n'ayant pas disputé **de match de simple au cours des 5 années sportives précédentes, et ayant déjà été classé au minimum 30/2.**

Le joueur concerné par un statut ND est informé par mail lors de la validation de sa licence.

S'il souhaite reprendre la compétition, **il doit faire une demande de reclassement auprès, du Délégué Classement de son Comité**, avant toute inscription (tournoi, championnat individuel, ou par équipes, matches libres).

Descente amortie

La descente « amortie » concerne tout joueur (licencié ou non à la FFT), quel que soit son classement qui n'a disputé aucun match de simple sur plusieurs années sportives (voir ci-dessous).

Voici les conséquences concernant le palmarès des joueurs :

- 1ère année sportive sans match de simple
=> descente d'un échelon en début de 2ème année.
- 2ème année sportive sans match de simple
=> descente d'un second échelon en début de 3ème année.
- 3ème année sportive sans match de simple
=> maintien de l'échelon en début de 4ème année.
- 4ème année sportive sans match de simple
=> maintien de l'échelon en début de 5ème année.
- 5ème année sportive sans match de simple
=> « ND » en début de 6ème année et descente d'un échelon.

Evolution de la demande de reclassement en ligne

La demande de reclassement en ligne est disponible depuis le mois de septembre.

Principe :

- le joueur peut faire une demande de reclassement sur son compte Ten'Up ;
- le club peut faire une demande de reclassement sur ADOC pour un joueur ;
- demande de reclassement pour reprise de compétition, pour un niveau de jeu, assimilation, niveau présumé.

Important : un joueur ne peut pas être reclassé au-dessus de son meilleur classement jamais obtenu.

Remerciements

- ✓ aux membres de la Commission ;
- ✓ à Sylvie Durin, salariée de la Ligue, qui accompagne la Commission tout au long de l'année avec sérieux et efficacité.

